



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

DCM 24.03.02

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
20 juin 2024**

**Date de convocation :
13 juin 2024**

Objet :

Votes pour : 23

Vote contre : 0

Subvention au profit de l'association « l'Eden des Chats »

Abstentions : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'ISBERGUES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Etaient présents : M. David THELLIER - M. Eric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER - M. Laurent DANIEL - Mme Nathalie LEGRAND - Mme Sandrine ALLOUCHERIE - M. Sébastien MILON - Mme Aude DERVILLERS - Mme Marie-France VERREMAN - Mme Marie-Paule CLAREBOUT - M. Benoît COUPET - Mme Véronique LUPART - M. Vincent GALLOIS - M. Michaël DELHAYE - Mme Stéphanie DELMARE - M. Maxime THERY - Mme Micheline DAUTRICHE - M. Pascal GANTOIS - M. Thierry DISSAUX - M. Michel BINCTEUX - Mme Séverine GODART - M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Hélène BARRAS a donné procuration à Mme Marie-France VERREMAN ;
- Mme Caroline BERROD a donné procuration à M. Sébastien MILON ;
- Mme Frédérique SAUVAGE a donné procuration à M. Thierry DISSAUX.

Membres absents : M. Steve CAMPAGNE - Mme Noémie MATTON - Mme Nathalie DELZONGLE - Mme Céline COTTREZ.

Madame Séverine GODART est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°23.05.27 du 15 décembre 2023, le conseil municipal a décidé de signer une convention avec la fondation « 30 millions d'amis », à compter du 1^{er} janvier 2024, ayant pour objet l'identification et la stérilisation des chats errants sur le territoire de la commune d'Isbergues.

Dans cette perspective, il précise qu'il était convenu d'accorder une subvention annuelle à l'association « l'Eden des chats » qui se chargera de la capture, la conduite chez le vétérinaire et la convalescence des chats errants.

Il propose donc d'attribuer une subvention de 300 € au profit de l'association « l'Eden des Chats ».

Le conseil municipal, après délibération, décide d'allouer la subvention suivante au titre de l'année 2024, à imputer au budget comme suit :

Article 6574 : Subventions autres personnes de droit privé (associations)

025 AIDES AUX ASSOCIATIONS

DIVERS

- Association « l'Eden des Chats » 300 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Délibération publiée le **27 JUIN 2024**, article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication électronique
le 27 JUIN 2024**

Le Maire,



David THELLIER.